



Non au retour de la dégressivité des allocations chômage !
Non au démantèlement du code du travail et de toute forme de protection salariale !
Oui à la représentation de nos organisations dans toutes les instances !

En 1992 et 2001 a été instauré la dégressivité des allocations chômage avec des conséquences pénibles et parfois dramatiques pour des millions de chômeurs sans aucun résultat sur la possibilité de retrouver un travail.

A l'approche de la **renégociation** de la convention chômage le **22 février 2016**, suite à l'arrêt du Conseil d'état, le gouvernement fait pression sur les partenaires sociaux pour **réduire les droits** des chômeurs.

Pour des raisons de déficit et d'une dette cumulée d'un montant 30 milliards, l'UNEDIC entend faire peser sa réduction **sur le dos des chômeurs** alors que les entreprises qui licencient ont bénéficié des aides et allègements de charge à hauteur de 60 milliards sur une année.

Dans son rapport le gouvernement met en évidence trois leviers : les contributions sociales – la durée d'indemnisation – le niveau des allocations.

Ces « pistes » sont à écarter car elles **renforcent la précarité, accentuent la paupérisation** grandissante ne permettant plus d'accéder à un hypothétique emploi, restreignent les salaires nets, créent une **discrimination** entre chômeurs puisque sur les 6 millions de chômeurs 406 000 allocataires verraient leurs indemnités baisser.

L'Etat doit prendre ses **responsabilités** en ne faisant pas de nouvelles concessions au patronat.

Le **démantèlement** du code du travail participe et contribue à cet effort de **destruction** des acquis sociaux. Le gouvernement et le patronat veulent revenir aux loueurs de bras du XIX siècle et à une certaine forme d'esclavagiste moderne au nom du profit. Ils laissent libre cours à la rupture conventionnelle des contrats au mépris des droits incontournables et inscrits dans la loi. Ils mettent en cause le montant des indemnités de licenciement et les Conseils des prud'hommes.

Le code du travail doit être maintenu et doit être renforcé pour assurer une **protection indispensable** à tous les salariés.

Nos organisations, associations de défense des droits des chômeurs doivent participer, sans aucun compromis, dans les **instances où se décide leur sort** ; notamment à l'UNEDIC.

Rassemblement le 8 Février 2016 devant Pôle emploi, agence Mont d'arène de Reims (derrière la gare) à partir de 9H00

Contacts : Syndicat CGT des Travailleurs privés d'emploi et précaires de Reims 15 Bd de la Paix 51100 Reims – 10 rue Paul Bert à Epernay. Courriel : stpepcgt51@gmail.com . Tel : 03 26 06 38 55 – Portable : 06 42 55 86 23.

AC ! - Reims Emploi Solidarité 3 rue des Salines 51100 Reims
Tel : 03 26 06 08 98.. Site nat: www.ac-chomage.org